

COMPTE-RENDU COMITÉ DIRECTEUR DU MARDI 5 DÉCEMBRE 2023

Présentes : Julie, Monika, Edith, Adrienne, Clarisse, Agnès, Sam, Jean-Jacques, Guillaume, Thibault, Jacques, Jean, Jean-Luc
En visio : Juliette, Nicolas, Valentin, Benoit
Excusées : Brigitte, Sabrina, Aurélie, Hubert

AG ET ÉLECTION DU NOUVEAU BUREAU ET RESPONSABILITÉS

L'AG a réuni 53 personnes présentes et 73 procurations qui ont voté à l'unanimité le rapport moral et les comptes. L'AG a élu vingt nouveaux membres du CD pour cette saison 2023-2024.

FONCTIONS/RESPONSABILITÉS POUR CETTE NOUVELLE SAISON

Bureau 2023-2024

Présidente	Clarisse Villedary
Vice-Président	Jean-Luc Rudkiewicz
Secrétaire	Julie Baudouin
Trésorière	Agnès Péguret
Trésorier	
car-Couchettes	Hubert Le Priol

Responsables

Ski de randonnée	Nicolas Martin
Randonnée alpine	Monika Bathelier
Commission	
Escalade-	Valentin Iovene (escalade)
alpinisme-	Nicolas Martin (alpi)
cascade	Jacques Beilin (cascade)
Car-Couchettes	Jean Bordeaux-Montrieux
Randonnée pédestre	Jean-Jacques Pelletreau
Permanence	Julie Baudouin
Matériel	Adrienne de Bazelaire
Co-responsable du matériel	Jacques Beilin
Directeur du Crampon	Samuel Ronayette
Webmasters	Benoit D'Halluin Valentin Iovène (Claude Pastre)
Commission environnement	Guillaume Blanc
Correspondantes	Aurélie Schwartzmann
Gums national	Sabrina PetitJean
Présidente	Agnès Péguret
Gums national	

Trésorier Thierry Ducrest

Gums national

Secrétaire Hubert Le Priol

Gums national

Représentantes Gums au CD régional FFCAM Julie Baudouin
Clarisse Villedary

Correspondants FFCAM Michèle Chevalie
Thibault d'Argent

À noter que dès l'année prochaine, Jean-Luc Rudkiewicz devrait reprendre la trésorerie du Cosiroc, dès la tenue de l'AG du Cosiroc en janvier !

MÉMENTO FFCAM

LA FFCAM nous a transmis une nouvelle version du Mémento à l'usage des comités et clubs, qui contient un rappel des éléments réglementaires. C'est une espèce de FAQ, dont voici un récapitulatif des points importants :

1. Contrôle Renforcé de l'Honorabilité : Le mémento insiste sur le contrôle systématique de l'honorabilité des bénévoles et dirigeants, dont les noms apparaissent dans l'extranet. Leurs antécédents judiciaires dans le domaine des infractions à caractère sexuel sont vérifiés automatiquement via une plateforme sécurisée. Cette mesure pourrait être une réponse à des préoccupations croissantes liées à la sécurité et à la protection dans le milieu sportif, en particulier suite à des cas de violences sexuelles ou de harcèlement.

<https://www.sports.gouv.fr/controle-d-honorabilite-64>

2. Définition Précise des Activités Encadrées : le document fournit une définition claire de ce qui constitue une "activité encadrée", distinguant les activités officiellement organisées par le club de celles qui se déroulent entre pratiquants. Cette distinction est importante pour la responsabilité juridique et la gestion des risques.

3. Règles Spécifiques pour l'Encadrement des Mineurs : le mémento apporte des précisions sur l'encadrement des mineurs, y compris les règles d'encadrement technique, les obligations administratives pour les séjours sportifs, et les autorisations parentales. Ces règles semblent renforcer la protection des mineurs et la conformité avec la réglementation en vigueur.

4. Clarification des Responsabilités en Cas d'Accident ou de Crise : le mémento détaille la conduite à tenir en cas d'accident, les procédures de gestion de crise et la communication avec la fédération. Ces procédures pourraient être plus détaillées ou actualisées par rapport aux pratiques antérieures.

5. Informations complètes sur les Assurances et la Carte Découverte : le guide propose des informations détaillées sur les options d'assurance disponibles pour les clubs et les membres, ainsi que sur la carte découverte pour les non-licenciés. Ces informations pourraient être des ajouts ou des clarifications récentes visant à mieux informer les clubs et les membres sur les couvertures d'assurance.

José avait envoyé ce mémento à tous les responsables ski de rando. Le CD a demandé que ce mémento soit